

AVIS PUBLIC

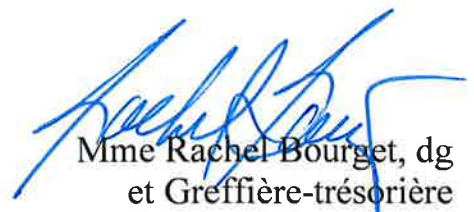
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Rachel Bourget, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Hébertville, que lors de la prochaine assemblée du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville qui se tiendra **le 14 septembre 2026 à 19 h**, à l'Hôtel de ville situé au 563, avenue St-Alphonse, secteur Saint-Bruno, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure du **325 rue Melançon**, secteur Saint-Bruno, lot 4 468 753 du cadastre du Québec. Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Cette demande de dérogation mineure a pour objet l'implantation du gazebo-terrasse à 2,88 mètres de la ligne de lot avant, au 325 rue Melançon, secteur Saint-Bruno.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors d'une **assemblée de consultation publique qui se tiendra le lundi 14 septembre 2026 à 18 h 30**, à la salle Théophile-Bouchard, salle de conférence de l'Hôtel de ville, sise au 563 avenue St-Alphonse, secteur Saint-Bruno. L'objet de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur cette demande de dérogation mineure.

Donné à Hébertville, ce 26^e jour du mois d'août 2026.



Mme Rachel Bourget, dg
et Greffière-trésorière